

2^{ème} procès de Beilvert
Acquittement 28 vendémiaire an
4¹

David Vaugeois

4 ventôse an III²

Par devant moi David Vaugeois accusateur près le tribunal criminel du 2^{ème} arrondissement de l'armée de l'Ouest.

1. Rose Bouillé veuve de Pierre Vincent
Le 25 mars dernier son mari fut arrêté par deux individus que Beilvert vint, l'enchaîna et le fit fusiller au château d'Aux.
2. Le 24 ou 25, la veuve de Alain Bouillé dit que son mari fut massacré à l'épine. Beilvert lui tira un coup de pistolet (déposition de Marie Allaire).
3. La même Marie Allaire femme Jean Bouillé dit qu'au même moment on voulait tuer son mari « mais que Beilvert s'y opposa en disant il ne faut pas tuer celui-là [...] ; qu'il fut emmené jusqu'au village de L'Etier où ils l'attachèrent avec un autre et le fit fusiller le lendemain avec onze autres. Que deux ou trois jours après Beilvert retourna chez elle et lui demanda la capucine de son pistolet et la menaça de lui couper le cou si elle ne la donnait pas ».
4. Perinne Allaire dépose que le 25 mars au village de la Roderie commune de Bouaye Beilvert pris sa sœur ??? Allaire épouse de Jean Blanchet laquelle [...] et l'emmena au château d'Aux où elle fut fusillée.
5. Veuve Jacques Blineau (Marie Jamet demeurant à la Roderie commune de Bouaye) que son mari conduit par Guilbaudeau et Beilvert au château d'Aux attaché avec un autre ; qu'ils y furent fusillés.
6. Femme Chocteau
La fille Michelle Chocteau dépose que lorsque l'armée de Mayenne passa sa mère fut prise par Beilvert et emmenée au château d'Aux « où il la tua ou la fit tuer ».
7. Veuve Duchet demeurant au village de Crène commune de Bouaye
Le 24 de mars dernier Beilvert accompagné de deux autres (Berthibeaud et Bautet) se présentèrent à 10 heures du soir et le firent lever ; qu'on lui dit qu'il avait été fusillé le lendemain au château d'Aux dès avant le lever du soleil.
8. Cheminaut François 25 mars
Emmené au château d'Aux où il fut fusillé. Déposition de René Bouot. Cheminant ??? à monter la garde à lui poste qu'avait établi la municipalité de Bouaye.
9. Allaire veuve Alexis Jamet
Beilvert fit lever le ??? demeurant à la ??? ; le conduisirent à Crène et le conduisirent avec d'autres au château d'Aux.
10. Vinet Joseph de la Tindière Bouaye fut mené au château d'Aux et delà au ???
Becan Jean
11. ...
12. ...

N° 642

Pièces de la procédure de Joseph Beilvert maréchal des logis des guides de l'armée de l'ouest, acquitté par jugement du conseil militaire le 28 vendémiaire an IV Républicaine³.

De la maison d'arrêt du Bouffay à Nantes le 5 novembre 1795 an III de la République Française une et indivisible.

Au citoyen accusateur public du tribunal révolutionnaire du département de la Loire inférieure à Nantes.

François Albran natif de Bouguenais âgé de 40 ans guide de l'armée du château d'Aux.

Dépose qu'il est détenu du 16 floréal⁴, ayant été jugé élargi avec ses camarades, qui ont sorti en liberté, il ne sait ce qui est causé, de son arrestation et détenu plus qu'attendu, qu'il est réclamé de l'état-major et même a une attestation de sa conduite, ennuyé dans ce ??? lieu pendant que l'on égorge ses frères, par son absence et utilité à l'armée.

Ayant écrit ci-devant au citoyen accusateur public ne sait si sa requête lui est parvenue n'en ayant point reçu aucune nouvelle, le prie de l'appeler à son tribunal et faire paraître ses ennemis s'il en a, ou reprendre sa liberté pour aller à la défense de ses frères et veiller au ??? de la république assuré que sa sagesse lui rendra la justice qu'il demande.

Salut fraternité

Signé François Albran

Déclaration de la municipalité de Saint Aignan contre Beilvert

Nantes le 27 vendémiaire 3^{ème} année⁵ république une et indivise

Les officiers municipaux de Saint Aignan aux citoyens accusateurs du district de Nantes

Citoyens,

En vertu de votre lettre qui nous enjoint de rendre un compte exact de ce qui se passe dans notre commune depuis quelques décades.

Citoyens, la nuit du 24 au 25 vendémiaire⁶ une patrouille du château d'Aux ou de Bois dont Beilvert faisait partie passant par notre commune pour aller ??? au Pont Saint Martin la dite patrouille s'en retournant du dit Pont Saint Martin est entrée dans une maison appelée le pressoir dans notre commune, a trouvé trois femmes, rassemblée chacune des trois, à soi-disant faire cuire du résiné, qui ai assassiné les dites femmes, appelées veuve Léauté, veuve ??? mère ses deux petits enfants et enceinte d'un autre dont les maris ont été assassinés par les Brigands, il y a environ deux décades.

La même nuitée les Brigands sont venus dans notre dite commune ; ont enlevés trois vaches et un cochon et ??? d'y venir presque toutes les nuits de manière que notre commune est pillée par les Brigands et le jour par les volontaires.

Voilà, citoyens, la situation présente de notre commune.

Salut Républicain

Signé S. Guilbaud, officier municipal, P. David, agent municipal, J. Morillon, officier municipal, P. Houllard, officier municipal et Chaingnaud, greffier.

5 18 octobre 1794

6 15 au 16 octobre 1794

Déclaration de Mirouard contre une patrouille

... deux heures du matin, une patrouille que l'on pressent être de Bois à commis un assassinat sur la personne de la veuve Leauté, de la veuve Cheneau et ??? la veuve Prou dont le mari a été tué par les Brigands il y a un mois.

Observation

Quand il fut question de tuer cette dernière elle leur demanda la grâce de laisser vivre, que si ils n'avaient pas d'égard pour elle, au moins pour l'enfant qu'elle portait car il faut vous dire qu'elle était grosse de sept mois.

Le lendemain la troupe retourna qui voulut piller Beilvert guide du château s'y opposa, pour lors un autre lui répondit à Beilvert ce sont là les femmes que nous tuâmes l'avant nuit dernière.

Plusieurs témoins sont existants prouveront le fait et diront la vérité.

La veuve Bertreu demeurant chez le citoyen Mirouard dont le mari a été tué par les Brigands.

Anne Brochard demeurant au bourg de Saint Aignan.

Le lendemain au soir ??? surtout chez les citoyennes ??? et dirent que étant eux ??? ??? tués les trois femmes.

Je vous demande au nom de l'humanité, citoyens, que vous preniez en considération l'exposé et qu'à l'avenir pareille horreur n'arrive pas.

Nantes le 28 vendémiaire le 3^{ème} de la République⁷ une et indivisible et impérissable

Signé Mirouard

Proscriptum

L'assassinat a été commis au village du pressoir appartenant ??? commune de Saint Aignan même paroisse.

27 et 28 vendémiaire an III⁸

Joseph Beilvert maréchal des logis des guides de l'armée de l'Ouest est accusé d'avoir fait partie d'une patrouille du château d'Aux pour ??? au Pont Saint Martin et la dite patrouille ??? appelé le pressoir située sur la commune de Saint Aignan qui a assassiné trois femmes nommées veuve Léauté, veuve Prou, veuve Cheneau les deux ??? mari de plusieurs enfants ???

Jeanne Chevalier a déposé chez les officiers municipaux de Saint Aignan que Beilvert avec trois cavaliers se rendit à la maison du pressoir et qu'elle entendit dire des patriotes lorsque l'un d'eux s'opposant au pillage ??? dit que c'est là que nous tuâmes hier les femmes.

27 vendémiaire⁹

Kirouard dépose ??? que le lendemain de l'assassinat commis sur les dites femmes, la troupe qui retourna voulut piller, que Beilvert guide du château s'y opposa, ???

Devant ??? que plusieurs témoins sont existants et prouvent le fait et ??? des volontaires vinrent le lendemain au soir étant chez la citoyenne ???

17 messidor¹⁰

Maurice Tayé ??? a dit à Mathurin ???; Julien Ordronneau et Martin que Beilvert avait dit qu'il tuerait tous les hommes, femmes et enfants du village.

8 18 et 19 octobre 1794

9 18 octobre 1794

10 5 juillet 1795

Déposition des citoyens Chaigna et David contre le nommé Beilvert

Rapport des citoyens ??? et officiers municipaux de la commune de Saint Aignan

Déposition du citoyen Chaigna et David que le surlendemain le nommé Beilvert fut avec trois chevaliers du château d'Aux, à la maison du pressoir, endroit où l'assassinat fut commis.

Quelqu'un d'eux ayant voulu piller dans la maison où le massacre fut fait, l'un deux représenta qu'il ne fallait pas piller que cette maison était à des patriotes.

Un autre a répondu et ??? que c'est là que nous tuâmes hier les trois femmes. Encore tu nous dis que c'est une maison des patriotes.

Voilà les renseignements que la citoyenne Jeanne Chevalier a déposé aux citoyens David agent national et Chaigna greffier de la commune.

Les citoyens Guilbaud maire, David agent national, Houssard officier municipal, ..., le citoyen Chaigna, le citoyen jugé place du Bouffay, le citoyen Lebeau garde national demeurant rue du château n°12, le citoyen Hardy Chassin demeurant ile Faideau n°8, les citoyens Chailleau laboureur et Bretagne maréchal demeurant au village du Jouy commune de Saint Aignan, Martin Legé et François Joret demeurant à Vertais les deux derniers étant en patrouille la nuit du massacre, tous les dénommés ci-dessus pourront vous donner tous les renseignements qui sont à leur connaissance et demandent justice.

Nantes le 29 vendémiaire le 3^{ème} de la République¹¹, une et indivisible et impérissable.

Chaigna greffier de la commune de Saint Aignan qu'il y a environ trois semaines qu'ils se trouvent avec une patrouille du château d'Aux dont Beilvert faisait nombre, qu'au village du Fretty commune de Pont Saint Martin, il fut pris deux hommes dans leurs maisons, ils furent liés et environ deux cent pas de la porte on les fusilla, les deux individus s'appellent François Bretagne et Martin Ollive, le dernier père de sept enfants et l'autre père de six enfants.

Nantes le 29 vendémiaire le 3^{ème} de la République¹² une et indivisible et impérissable

Témoins qu'il faut ajouter :

Martin Poissard demeurant au village des ??? près de Saint Aignan et Jacques Ordronneau demeurant au bourg de Bois.

Le conseil militaire, oui la conclusion du rapporteur a acquitté l'accusation intentée contre Joseph Beilvert maréchal des logis des guides ???

L'officier ??? ordonne qu'il soit de suite élargi et mis en liberté, que son jugement sera imprimé et affiché à la commune de Bouaye et partout où il est d'usage au nombre de cent exemplaires.

Copie des affaires ??? au citoyen Beilvert par la commission civile et administration ??? déposée au greffe du tribunal criminel et militaire de l'arrondissement de l'armée de l'ouest.

Bon pour dix vaches, trois bœufs, quatre génisses que le citoyen Beilvert nous a remis à la Hibaudière, qu'il a saisi chez les brigands ??? dont nous tiendrons compte à la commission.

Fait en permanence à la Hibaudière ce 25 germinal l'an 2 de la république Française¹³.

Signé Bachelier commissaire civil

La commission civile administrative près l'armée de l'ouest reconnaît avoir reçu cinq barriques, plusieurs effets de différentes espèces provenant de la commune de Saint Mars ??? le tout amené à ladite commission par Joseph Beilvert cavalier à château d'Aux.

Nantes le 8 pluviôse l'an 2 de la république¹⁴.

Signé Moreau commissaire

Plus trois barriques de vin, un armurier de bois d'acajou, une couette, deux couvertures et deux draps, le tout venant également de Saint Mars.

Je soussigné maire de la commune de Pont Saint Martin reconnaît que le citoyen Joseph Beilvert m'a remis un encensoir, sa navette, cuillers et croix, le tout acquit par lui, saisi chez Mathurin ??? du bourg de cette commune ??? Brigand ??? desquels objets je le décharge ce dont je tiendrai compte ???

Signé Raud maire

La commission a reçu par le citoyen Joseph Beilvert du château d'Aux ??? fusils de chasse qu'il a déclaré avoir pris sur les Brigands ce 29 septembre 1793 l'an 2 de la république.

??? de la paroisse de l'évêché de Saint Aignan.

13

14 avril 1794

14

27 janvier 1794

Signé ??? commissaire

La commission de ??? le citoyen Joseph Beilvert

Copie d'un certificat de civisme délivré au nommé Beilvert

Nous soussigné ??? officier attestons d'un certificat que le citoyen Beilvert de Bouaye ??? guide au troupe de la Hibaudière est un républicain des plus ardents, qui dans mille circonstances a donné des preuves éclatantes de son amour brulant pour la patrie, un guerrier intrépide jusqu'à la témérité qui a rendu des services signalés à la garnison, qui dans toutes les actions avec les Brigands s'est distingué par un courage et une bravoure héroïque ; qui dans l'affaire de Sainte Pazanne où le commandant Muscar était déjà enveloppé par cinquante cavaliers Brigands ??? son intrépidité arracha à leur fureur ; qui par son acharnement contre ces scélérats s'en est tellement rendu, la preuve est la terreur que la Vendée ne serait plus s'il y avait eu trente Beilvert ; enfin un citoyen dont le caractère et la probité sont si prononcés que son accusateur ne peut être qu'un homme malfaisant ou un coquin.

En foi de quoi nous lui avons délivré le présent certificat à la Hibaudière ce 17 floréal de l'an deux¹⁵ de la République.

Signé ??? 2^{ème} chef du 8^{ème} bataillon du Bas-Rhin, Krantz sous ???, Panis premier lieutenant, le commandant du camp Muscar, Bouriette capitaine, François Juin, ???, Guillou lieutenant, Gros capitaine, maréchal ???, ??? capitaine, Fock adjudant, Belle adjudant major, Cretin capitaine, Aubran sergent major, Pandou capitaine, Sorin volontaire, Gossard commandant du 12^{ème} bataillon de la république, Landry sergent major, Perrot jeune sergent, Charmand sergent, Lubin volontaire, Muller lieutenant, Douglas ???, Huard volontaire, Ducas volontaire, Chenais lieutenant, La Loy sergent, Douville volontaire, Pierre Prunelle volontaire, Antoine Boudot volontaire, Girou, Gallais caporal, Grégoire volontaire, Gadebois volontaire, ??

Pour copie conforme à l'original déposé au greffe du tribunal criminel du 2^{ème} arrondissement de l'armée de l'Ouest.

[haut de la page n°27 illisible]

- Répond qu'il se nomme Joseph Beilvert âgé d'environ trente neuf ans, maréchal des logis de la troisième compagnie des guides de l'armée de l'Ouest, né à Bouaye, actuellement en garnison au château d'Aux, district de Paimboeuf.
- Interrogé s'il ne faisait pas partie, ou n'était pas attaché à la garnison du château d'Aux dans les mois de vendémiaire, brumaire, fructidor, nivôse, pluviôse, ventôse et germinal de l'an second.
- Répond qu'il était guide attaché à cette garnison dans les dits mois sous le commandement de Muscar.
- Interrogé de qui il recevait les ordres ?
- Répond qu'il les reçoit de Muscar et de ???
- Interrogé si dans la nuit du 27 vendémiaire, il ne commanda pas un détachement qui se porta à la maison du Pressoir située commune du Pont Saint Martin, si lui et son détachement ne ??? dans cette maison et s'ils n'y assassinèrent trois femmes dont une était enceinte ?
- Répond qu'il ne connaît pas la maison du Pressoir, qu'il n'a jamais assassiné personne mais qu'il a connaissance qu'étant au Pont Saint Martin, il fut tué plusieurs Brigands, hommes et femmes sur le pont.
- Interrogé si 3 semaines avant, un autre détachement commandé par lui ??? au Fréty, à Pont Saint Martin, les nommés François Bretagne et François Olive, sortis de leur demeure, les mains liés, furent fusillés à 200 pas de leur porte.
- Répond : est allé différentes fois en détachement à Pont Saint Martin, y a tué différentes personnes qui s'enfuyaient après avoir tiré sur eux. A saisi Nicolas Bretagne, qu'il a amené au Tribunal Révolutionnaire, à Nantes. A saisi Fétiveau, l'Echappé et autres, en vertu du mandat d'arrêt du juge de paix de Bouaye. N'a pas tué ou vu tuer François Bretagne et Olive. Ses fonctions se bornaient à guider les troupes et qu'il n'a pas fait autre chose.
- Interrogé si courant ventôse et germinal, plusieurs détachements parcoururent la commune de Bouguenais et emmenèrent au château d'Aux hommes, jeunes gens à labourer chez eux.
- Répond : n'en a vu prendre aucun de cette façon mais en a saisi avec les détachements dans les maisons la nuit car rassemblés et en armes. A connaissance que 17 hommes de Saint Aignan furent arrêtés par ordre de la municipalité et furent fusillés.
- Interrogé si à Saint Aignan, il ne faisait pas liés 2 à 2 les particuliers arrêtés ?
- Répond : n'a pas connaissance que d'autres que Gaillard et Biret, pris armes à la maison, furent liés, conduits au château d'Aux et fusillés.
- Interrogé : à Bouguenais même question. Que sont devenus ces individus, pris sans armes. Quels traitements subirent-ils ?
- Répond : la troupe se porta sur 2 colonnes vers Bouguenais, furent saisis plusieurs centaines d'hommes et de femmes, liés, conduits au château d'Aux. Muscar envoya une ordonnance à Nantes pour en prévenir la Commission Militaire qui se transporta au château d'Aux pour les juger. Les hommes furent fusillés et les femmes envoyées à la prison du Sanitat.
- [Reste de la page illisible... Idem pour les 2 pages suivantes (photos 27, 28 et 29)...]

Le comité après avoir entendu lecture de l'interrogatoire ci-dessus a arrêté qu'elle serait envoyée au dépôt à l'administration du district. Arrêté en comité le 5 pluviôse 3^{ème} année républicaine¹⁶.

Signé Guillou

Noms des citoyens qui donnent des renseignements concernant l'affaire de Beilvert :

- Ordronneau du bourg de Bouaye
- Abailly de Bouguenais
- Clouet de Bouguenais
- La citoyenne Boudet et son fils de Bouguenais
- Le citoyen ??? de Bouguenais
- Chaigna sabotier de Saint Aignan demeurant chez la citoyenne Galland rue ??? n°15
- David agent national de Saint Aignan même maison
- Guilbaud ancien maire de Saint Aignan
- Guilbaud son frère même maison
- La citoyenne Leturo chez le citoyen Classin
- Martin Poiraud chez la citoyenne veuve Chenard rue de la fosse
- Louis Chevallier demeurant au village de ???
- Veuve Bortro demeurant au village du Pressoir à Saint Aignan
- Pontchateau laboureur demeurant au village de Fremiou commune de Saint Aignan
- La veuve Raguideau demeurant au même village
- Leroy demeurant au même village
- La veuve Maidon demeurant au même village
- Anne Brochard demeurant au pressoir paroisse de Saint Aignan
- Prou laboureur demeurant au village de la Gendronnerie paroisse de Saint Aignan
- Ordronneau demeurant à Bouguenais réfugié
- Une fille demeurant près le château de Saint Aignan
- Magdeleine ??? aux Couëts commune de Bouguenais

Noms des citoyens qui pourront donner des renseignements dans l'affaire de Beilvert détenu à la maison d'arrêt du Bouffay de cette ville :

- Martin Legé demeurant en Vertais
- François Soret demeurant en Vertais
- Jeanne Chevalier demeurant au Pressoir paroisse de Saint Aignan
- Louis Cheneau demeurant au village de Pontreigné paroisse de Saint Aignan
- Joseph Chaillou de Launay paroisse de Saint Aignan
- Pierre Houlard réfugié demeurant chez le citoyen Guichet en Dadane
- Morisson réfugié demeurant en petite Biesse

De l'autre part :

- Les trois sœurs Martin demeurant au village de l'Ageau paroisse de Saint Aignan
- La domestique du défunt Rasineu demeurant au village de Larbrandière paroisse de Saint Aignan
- Hervé demeurant au village du Mortier paroisse de Bouaye
- La veuve de Jacques Freuchet du village de Fremion paroisse de Saint Aignan
- Pierre Landrau et son épouse du village de Fremion paroisse de Saint Aignan

Citoyens qui ont été tués en la présence de Beilvert par la troupe du château d'Aux sous les ordres de Muscar :

- Raguideau fils ainé de Fremion
- Les deux frères Jeanneau demeurant à la ???
- Jacques Freuchet de Fremion
- Guillaume Le Chène demeurant à Fremion
- Marot père et fils demeurant au village du Epinais
- Les deux frères Buonnais demeurant à la Landeserie
- Doré demeurant au Cormier Jouet
- Sorin farinier demeurant au bourg de Saint Aignan
- Chauvet charpentier demeurant à la Réandrie
- Le petit Martin Poiraud du Champ de Foire de Saint Aignan
- Blineau demeurant aux petites vignes paroisse de Saint Aignan

Tous les citoyens dénommés ci-dessus sont de la paroisse de Saint Aignan fusillé le même jour dans la prairie de la maison de Saint Aignan.

Bru laboureur et ses deux filles

Nous maire et officiers municipaux de la commune de Bouguenais attestons que ce jour 17 messidor l'an ??? de la république une et indivisible, les citoyens officiers de notre municipalité Mathurin Assailly et Julien Ordronneau avec Julien Mocquard maréchal de ladite commune ont déclarés et signés leur déclaration que Maurice Tougé chartier, leur a dit que Beilvert lui a dit en présence de Pierre Fleury, tous deux de la commune, le lendemain de l'arrestation de plusieurs ??? de notre municipalité au château d'Aux et de la fusillade qui y fut fait des habitants de cette commune, que le lendemain il irait à Bouguenais tuer le reste des hommes, femmes et enfants qu'il trouverait en la commune et de fait il entra avec sa compagnie dans un village nommé les Bauches du désert et en tuèrent aussi plusieurs dans d'autres villages, aux Couëts.

En la chambre commune le dit jour et an ci-dessus

Signé Guiho Kerlegand maire

[Photo 40 illisible]

Le ??? jour de pluviôse de l'an 3

...

Savoir

Rose Bouillé veuve de Pierre Vincent demeurant au village de L'Etier près le lac de Grandlieu dans la commune de Bois.

Que le 25 mars dernier deux ??? Noël Blineau et Julien Sorin prirent son ??? à Pierre Fouché son voisin ??? que le lendemain ils le remirent à Beilvert qui l'enchaina avec plusieurs autres, le conduisirent au château d'Aux où il le fit fusiller aussitôt qu'il fut arrivé, observe que son mari était alors enrôlé pour servir la République et devait partir le jour suivant pour Noirmoutier et à déclarer ne savoir signer.

Marie Richardeau veuve de Elois Bouillé demeurant à la Roderie commune de Bois.

Déclaré que le 22 mars de

[Photo 42 illisible]

Marie Allaire, veuve de Jean Bouillé, demeurant à l'Epine, commune de Bois, a déclaré que le 25 mars dernier, le nommé Beilvert, accompagné de Guilbaudeau et Pierre Boutet, se transportèrent chez elle où ils trouvèrent son mari et son beau-frère, Clair Bouillé, que Guilbaudeau donna d'abord un coup de pistolet dans le cœur de Clair Bouillé, son beau-frère et que Boutet lui donna ensuite un coup de fusil dans la tête et le renversa et qu'un nommé Jacot lui donna un coup de sabre est disant « celui-là est foutu », qu'ils voulaient encore tuer son mari mais que Beilvert s'y opposa en disant il ne faut pas tuer celui-là ici, menons le plus loin, qu'il fut emmené jusqu'au village de L'Etier où il l'attacha avec un autre et le fit fusiller le lendemain avec onze autres. Que deux ou trois jours après Beilvert retourna chez elle et lui demanda la capucine de son pistolet en la menaçant de lui couper le col si elle ne lui donnait pas.

Qu'heureusement une de ses voisines l'avait trouvé et la lui remit.

Que quelques jours après cette seconde venue, on vint encore chez elle et qu'on lui prit une de ses vaches, que le nommé Pierre Hervé qui la prit lui dit avoir l'ordre de l'emmener mais qu'elle ne sait pas de qui venait cet ordre.

Que Beilvert et Guilbaudeau lui ont enlevé toutes ses vendanges et a déclaré ne savoir signer.

Signé David Vaugeois

Perinne Allaire fille demeurant à la Roderie commune de Bois a déclaré que durant les premiers jours du mois de mars, le nommé Beilvert, accompagné d'une troupe dont elle n'en connaissait aucun, vint au village de la Roderie chez Anne Clair sa sœur, femme du jeune Jean Blanchet, qu'il enleva deux voitures de foin, 3 barriques de vin et tous les effets qu'ils trouvèrent chez elle et dont ils purent s'emparer. Qu'ensuite le 25 mars il revint encore, prit sa sœur ci-dessus désignée, la garrotta comme une criminelle et l'emmena au château d'Aux où elle fut fusillée.

Observa que sa sœur était accouchée il n'y avait que plus de 5 semaines et que son enfant fut renversé avec son berceau dans la place par Beilvert et a déclaré ne savoir signer et j'ai signé.

Signé David Vaugeois

Marie Jamet veuve de Jacques Blineau demeurant à la Roderie commune de Bois a déclaré que le 25 mars dernier son mari fut rencontré par Guilbaudeau et d'autres volontaires conduits par Beilvert, que Guilbaudeau saisit son mari et l'attacha avec un autre, qu'ils les conduisirent au château d'Aux où ils furent fusillés.

Que 15 jours après le même Guilbaudeau vint lui demander qui est-ce qui avait dit à Beilvert qu'elle avait un veau, qu'elle lui répondit qu'elle l'ignorait et qu'il emmena le dit veau.

Que 15 jours encore après ce vol, les nommés Hervai et Sorin vinrent enlever la vache qui était sa dernière ressource. Et a déclaré ne savoir signer et j'ai signé après lui avoir donné lecture.

Signé David Vaugeois

Michelle Chocteau fille demeurant à la Roderie commune de bois a déclaré que lorsque l'armée de Mayence passa, le nommé Beilvert et sa troupe furent chez sa mère et enlevèrent tout ce qu'elle possédait c'est-à-dire linge, habits, vin et enfin tout ce qu'ils purent emporter, que le 23 de mars dernier, Beilvert vint encore chez elle et emmena sa mère après l'avoir garrotée et la conduisit au château d'Aux où il le tua ou le fit tuer par la troupe. Et a déclaré ne savoir signer et j'ai signé.

Signé David Vaugeois

Perinne Pinard veuve François Duchet demeurant au village de Crêne commune de Bois a déclaré que le 24 du mois de mars dernier le dénommé Beilvert accompagné de Berthibaud maréchal demeurant à Bois et Boutet aussi de Bois furent chez elle à 10 heures du soir, qu'ils lièrent son mari et l'emmenèrent au château d'Aux et le firent fusiller ou le fusillèrent ; observe la déclarante que son mari était couché lorsque Beilvert et le ci-dessus dénommé vinrent le prendre, que malgré toutes les observations qu'elle leur fit, qu'il n'avait pas sorti de chez lui, excepté lors du passage de l'armée de Mayence, ils l'emmenèrent impitoyablement et qu'on lui a dit qu'il avait été fusillé le lendemain dès avant le lever du soleil. Et a déclaré ne savoir signer et j'ai signé.

Signé David Vaugeois

Perrine Bouot veuve de François Cheminant demeurant au pré Garreau commune de Bois, laquelle a déclaré que le 23 mars les nommés Beilvert, Guilbaudeau, Pierre Boutet et Pierre Blineau furent chez elle pendant la nuit et demandèrent à son mari où était son beau-frère, qu'il leur répondit qu'il ne devait pas répondre pour son beau-frère, que l'un d'eux lui dit que sans doute son beau-frère était à l'armée de Jésus et que cependant ils s'en allèrent et n'emmenèrent pas son mari, mais que le 25 du même mois Beilvert revint avec Berthobaut maréchal à Bois et Pierre Guillou aussi maréchal à Bois, qu'ils firent le prendre à Crêne où il était à monter la garde à un poste qu'avait établi la municipalité de Bois pour éviter que les Brigands ne viennent chez eux, qu'ils l'emmenèrent au château d'Aux où il fut fusillé ; que quelques jours avant le nommé Ecar enleva une partie des effets du nommé Arnoult qui étaient déposés qui étaient déposés chez elle et que 8 jours après, Beilvert avec Guilbaudeau et Philibert y vint encore et enleva le reste des dits effets qui consistaient en matelas, couettes, draps et compagnie. Et à déclarer ne savoir signer.

Signé David Vaugeois

Anne Leray veuve Allaire demeurant à la Joëterie commune de Bois a déclaré que le 25 mars dernier le nommé Beilvert, accompagné de Pierre Sorin de la Barcalais commune de Bois, Pierre Guillou et Guillaume Berthelaut avec un autre qu'elle ne connaît pas, se transportèrent chez elle à 9 heures du soir, qu'ils trouvèrent son mari couché, qu'ils le forcèrent de se lever, qu'ils le lièrent inhumainement et l'emmenèrent en lui disant qu'il allait bientôt revenir et qu'ils le conduisirent au corps de garde à Crêne, que le lendemain matin ils le conduisirent avec 9 autres au château d'Aux où ils furent tous fusillés avant midi. Et a déclaré ne savoir signer.

Signé David Vaugeois

Michelle Buaud veuve de Joseph Vinet demeurant à la Tindière commune de Bois déclare que vers la mi-avril le nommé Guillaume Berthelaut et Pierre Sorin de la Barcalais furent chez elle vers les 9 heures du matin et prirent son mari qu'ils conduisirent au bourg de Bois, qu'ensuite Beilvert et Guilbaudeau le prirent là et le conduisirent au château d'Aux, qu'ensuite ils l'amènèrent à Nantes à la prison des Saintes-Claire où il est mort. Et a déclaré ne savoir signer et j'ai signé après lecture.

Signé David Vaugeois

Marie Chéneau veuve de Jean Buaud demeurant à la Roderie déclare que le 4 octobre les nommés Beilvert et Guilbaudeau arrêtaient son mari qui travaillait à sa vigne, qu'ils l'emmenèrent au château d'Aux où il fut conduit à la prison des Saintes-Claire à Nantes, qu'ayant été mis à l'hôpital en floréal an 4 où il est mort. Et déclare ne savoir signer.

Signé David Vaugeois

Jeanne André fille demeurant au village de la Tindière commune de Bois déclare que le neuf de janvier de l'an quatre, les nommés Beilvert, Guilbaudeau et Pierre Sorin de la Barcalais furent sur le bord du grand chemin de Nantes à Paimboeuf où était son père à couper du jonc pour faire de la litière à sa vache, qu'ils l'emmenèrent au château d'Aux et que dès le lendemain au soir il fut fusillé. Et a déclaré ne savoir signer.

Signé David Vaugeois

Jeanne Chocteau fille demeurant à la Tinguère commune de Bois déclare que le 23 mars dernier Beilvert avec des volontaires du château d'Aux vinrent chez elle, prirent son père et sa mère, ils les conduisirent au château d'Aux où son père fut fusillé le 24 et sa mère le 28.

Déclare aussi que les nommés Pierre Hervé et Vincent Sorin vinrent quelques temps après chez elle et enlevèrent un cheval et une vache, que les nommés François Fruneau, Pierrot Boutay et Beilvert de la commune de Bois enlevèrent son grain consistant en dix boisseaux de blé environ et cinquante boisseaux d'avoine. Et a déclaré ne savoir signer.

Signé David Vaugeois

Le neuf ventôse est comparu Elisabeth Bachelier demeurant au village de Vallieu commune de Saint Léger. Laquelle a déclaré que dans ses vendanges en 1793, le nommé Beilvert, accompagné d'environ cent hommes, se transporta chez elle et emportèrent tout ce qu'ils purent trouver comme linge, lits et tous les autres objets qu'il était possible de prendre ; qu'elle avait environ cent livres en argent et cinquante livres environ en assignats que Beilvert lui prit dans sa poche ; que Beilvert ne se contenta pas de la voler, qu'il la maltraita ainsi que sa mère ; qu'elle déclarante croyant l'attendrir en faveur de sa mère qu'il frappait, se jeta à son col en le conjurant de ne pas la maltraiter ; mais que bien loin de produire l'effet qu'elle en attendait, ses caresses parurent encore animer davantage ce monstre à la férocité ; et qu'il la frappa elle-même ; qu'ensuite il les emmenèrent à Bois au nombre de neuf, où étant arrivé, elles trouvèrent le commandant qui plus humain que Beilvert les remirent en liberté et les renvoya. Lecture faite de sa déclaration, elle déclare qu'elle contient vérité et a signé avec moi.

Signé Bachelier et David Vaugeois

L'an trois de la république française une et indivisible le quatorze thermidor¹⁷ ont comparu devant moi officier de police militaire et de sureté générale pour la 5^{ème} division de l'armée des côtes de Brest les témoins ci-après ??? lesquels ont fait les déclarations suivantes dans l'affaire du nommé Beilvert, guide au château d'Aux.

Pierre Boutais âgé de quarante ans habitant du bourg de Bois déclare que sur la fin des vendanges de l'année dernière, c'est-à-dire vers le mois d'octobre 1794 (vieux style) sans pouvoir se rappeler du jour, il fit parti d'un détachement du onzième bataillon d'Orléans cantonné à Bois et parti pour Saint Aignan et de là au Pont Saint Martin où le détachement fut attaqué par les Brigands qui furent repoussés, qu'en repassant par Saint Aignan, il fut détaché quelques hommes dont il faisait partie ainsi que Beilvert qui se portèrent sur le lac de Grandlieu au ??? où l'on disait qu'il y avait quelques Brigands qui ???, que lorsque le gros du détachement les eut rejoint, il appris par quelques volontaires que trois femmes avaient été tuées dans la maison du pressoir au bourg de Saint Aignan mais qu'il peut affirmer n'en avoir aucune autre connaissance et que Beilvert ne peut être ??? auteur de ses massacres puisqu'ils ne se quittèrent pas, qui est tout ce qu'il a dit savoir, atteste être la pure vérité et ne savoir signer.

Signé N. Coulon

Mathurin Bruc âgé de dix-sept ans, natif de Saint Aignan, guide de l'armée de l'Ouest, cantonné présentement au château d'Aux déclare que sur la fin des vendanges de l'année dernière, il fit parti d'un détachement d'un bataillon cantonné à Bois qui se rendit à Saint Aignan et de là au Pont Saint Martin où ils trouvèrent les Brigands qu'ils dispersèrent, qu'en revenant, lui, Beilvert et une partie du détachement furent du nombre qui se portèrent vers le moulin des Rives sur le lac de Grandlieu où il paraissait des Brigands qui étaient à pêcher, que là le gros du détachement vint les rejoindre et que se fut alors qu'ils apprirent des volontaires que trois femmes avaient été massacrées à la maison du pressoir commune de Saint Aignan, qu'il peut affirmer que lui, ni Beilvert qui ne l'a pas quitté n'ont pris ni l'un, ni l'autre, une part au forfait, qu'ils n'avaient été informé que par des militaires après que le crime eut été commis.

Laquelle déclaration il atteste être la pure vérité et ne savoir signer.

Signé N. Coulon

Pierre Gérard âgé de trente-deux ans, habitant de la commune de Saint Aignan, et François Soret habitant la même commune déclarent n'avoir aucune connaissance des faits particuliers qui peuvent être imputés à Beilvert mais déclarent à la justice et à la vérité de rendre hommage au patriotisme et au courage de Beilvert qui a toujours été l'ami des patriotes et la terreur des rebelles, qu'ils ne l'ont jamais vu commettre d'actes indignes d'un républicain pendant tout le temps qu'ils ont fait le service

avec lui et que s'il était dans sa commune, il saurait bien empêcher tous les forfaits qui s'y commettent tous les jours ainsi que dans les environs.

Laquelle déclaration ils attestent être la pure vérité et le dit Gérard signé, Soret ayant dit ne pas savoir.

Signé P. Gérard et N. Coulon

Martin Léger habitant de Nantes, actuellement demeurant la commune de Saint Aignan déclare que vers les vendanges de l'année dernière, il fit parti d'un détachement qui se porta à Saint Aignan et au Pont Saint Martin où ils trouvèrent les brigands avec lesquels il y eut une petite fusillade [partie illisible page 55] la maison du pressoir en la commune de Saint Aignan, il y entendit du bruit mais qu'il passa son chemin et que ce ne fut que lorsque le gros du détachement les ont rejoint qu'ils apprirent que trois femmes avaient été tuées et qu'il atteste que Beilvert n'est ni auteur, ni complice de ce forfait puisqu'ils étaient au lac de Grandlieu pendant qu'il a été commis, que c'est tout ce qu'il a dit savoir et le signe.

Signé M. Lejay et N. Coulon

Le huit fructidor de l'an trois de la république française¹⁸ une et indivisible est comparu le citoyen ci-après nommé lequel a fait la déclaration suivante dans l'affaire du nommé Beilvert.

Henri Clavier demeurant à Nantes ile Feydeau n° 8 déclare qu'il a eu connaissance par la voix publique il y a environ un an qu'un assassinat avait été commis sur trois femmes à la maison du pressoir commune de Saint Aignan mais qu'il n'a aucune connaissance de ceux qui peuvent en être les auteurs et n'a d'autres connaissances, ni renseignements à donner concernant le nommé Beilvert. Qui est tout ce qu'il dit savoir et a signé avec nous.

Signé H. Clavier et N. Coulon

Le six fructidor troisième année républicaine¹⁹ sont comparu devant moi soussigné les citoyens ci-après nommés pour dire leur déclaration dans l'affaire du nommé Beilvert.

18 25 août 1795

19 23 août 1795

François Kirouard demeurant à Nantes rue ??? n°83 déclare n'avoir aucune connaissance [partie illisible page 56] sur trois femmes à la maison du pressoir commune de Saint Aignan, qu'il n'a connaissance de ce délit que par la citoyenne Chevalier habitante de la commune de Saint Aignan qui était venue un jour à Nantes. Lui dit que ces trois femmes avaient été assassinées par une patrouille comme elles étaient à faire du résiné, qu'une d'entre elles était enceinte de six mois, qui leur dit à ce que lui a rapporté la citoyenne Chevalier « je vous prie citoyens, ne me faites pas de mal, au moins si ce n'est pas pour moi, que ce soit pour celui que je porte ». Mais que ses prières furent inutiles, observant que la citoyenne Chevalier dont le mari a été tué par les brigands. Dit aussi au déclarant que Beilvert ne faisait pas partie de la patrouille lorsque les femmes furent assassinées mais que le lendemain ou le surlendemain, le dit Beilvert vint avec une patrouille à la maison où le massacre avait été commis, que ceux qui accompagnèrent Beilvert voulurent piller mais qu'il s'y opposa et leur dit « ne piller pas, c'est une maison de patriotes ». Sur quoi ils répliquèrent « comment bougre tu nous dis que c'est une maison de patriotes, hé bien c'est là que nous avons tué hier trois femmes aristocrates ». Observant le déclarant que sa déclaration n'est que le résultat du report que lui a fait la dite citée femme Chevalier et qu'il ne dit rien contre Beilvert sinon qu'il a toujours été la terreur et l'effroi des brigands ???.

Laquelle déclaration il atteste être la pure vérité et a signé avec moi.

Signé Kirouard

??? est reparu devant nous le citoyen Kirouard et a déclaré qu'une erreur avait été commise dans sa déclaration et qu'au lieu de la citoyenne Chevalier dont il est fait mention dans sa déclaration, c'était la citoyenne Perinne Bretagne veuve Berthaud demeurant à Saint Aignan qui lui avait fait le rapport. Lequel a fait son rapport et a signé avec nous.

Jean Jeyée demeurant à Nantes place du Bouffay n°1 déclare qu'il n'a aucune connaissance des délits dont peut être prévenu Beilvert, qu'il n'a connu que parce qu'il a été deux ou trois fois en détachement avec lui. C'est-à-dire qu'il suivant la force armée qui se transportait au Pont Saint Martin et à Saint Aignan pour y enlever avec sureté de ses appartements ce dont il pourrait avoir besoin, que Beilvert accompagnait la force armée en qualité de guide, qu'il n'a jamais été témoin d'aucun délit de sa part mais qu'il en a entendu parler plusieurs fois assez défavorablement et qu'il était la terreur des habitants des campagnes et surtout des brigands. Observant cependant qu'il doit à la vérité de dire que la plupart de ceux qui lui en ont parlé défavorablement étaient des Brigands ou le sont devenus par la suite.

Laquelle déclaration il atteste être la vérité et a signé.

Signé Jeyée

François Chaigna, réfugié, demeurant à Nantes au petit Diais près le pont Toussaint déclare qu'il connaît le nommé Beilvert mais qu'il n'a aucune connaissance des délits dont il peut être prévenu sinon que le lendemain du massacre des trois femmes qui a eu lieu à la maison du pressoir commune de Saint Aignan, la citoyenne Chevalier fille de confiance dans la dite maison du pressoir dit au déclarant qu'il était avec quatre cavaliers dont l'un avait voulu piller, qu'un autre s'y était opposé parce qu'il disait que c'était une maison de patriotes et qu'un troisième avait dit « c'est ici que nous tuâmes hier les trois femmes ». Que la citoyenne Chevalier ne lui dit pas que Beilvert était du nombre des quatre mais qu'il croit qu'elle l'a dit au citoyen nommé David présentement avec les brigands.

Déclarant au surplus qu'environ trois semaines après, se trouvant avec une patrouille du château d'Aux dont Beilvert faisait partie en qualité de guide, parvenu au village du Frety commune du Pont Saint Martin, il fut pris deux hommes dans leurs maisons nommés François Bretagne et Martin Ollive, qu'ils furent liés et fusillés à peu de distance de leurs maisons par quatre fusiliers du détachement d'après les ordres du commandant qui était allemand. Observant qu'il ne connaît pas quels furent les motifs de l'arrestation de ces deux individus et si ils furent saisis effectivement dans leurs maisons, ne les ayant vus que sur le chemin. Que lorsqu'il les vit fusillés, il s'adressa à Beilvert qui était derrière lui et lui dit en propres termes « voilà une expédition à laquelle je ne m'attendais pas » et que Beilvert lui répondit « ni moi non plus ».

Laquelle déclaration il atteste être la vérité et a signé.

Signé Chaignaud et N. Coulon

District de Nantes

Séance publique du vingt-deux pluviôse 3^{ème} année républicaine²⁰ présidée par Marion assisté par Douet, Bellier et Chaillou adjudant ??? Directoire.

Présent Pecot substitut à l'agent national

Vu les deux pièces ci-après chiffrées en marge Dounet et Cornier concernant Beilvert guide de la garnison du château d'Aux.

Savoir,

Une lettre de l'agent national de la commune de Nantes et une déposition du citoyen Pierre ??? tonnelier

Le Directoire oui le substitut de l'agent national arrête que les pièces seront déposées au tribunal militaire.

Pour expédition,

Signé ???

District de Nantes

Séance publique du vingt-deux pluviôse 3^{ème} année républicaine²¹ présidée par Marion assisté par Douet, Bellier et Chaillou adjudant ??? Directoire.

Présent Pecot substitut à l'agent national

Vu les pièces ci-après inventoriées concernant le nommé Beilvert attaché à la garnison du château d'Aux chiffrées en marge Marion et Le Cointe.

Savoir,

Une déclaration du citoyen Kirouard, une lettre des officiers municipaux de Saint Aignan, une déposition des citoyens Chaigna et David, un cahier de déclaration des habitants de Bouguenais et l'interrogatoire de Beilvert.

Le Directoire oui le substitut de l'agent national attendu que par erreur une pièce nous a été déposée au tribunal criminel de la Loire Inférieure qui par son arrêté du 18 du courant a renvoyé arrête qu'elles seront déposées au tribunal militaire pour ??? faire ce qui lui incombe.

Pour expédition.

Signé Gautier

District de Nantes

Séance publique du vingt-deux pluviôse 3^{ème} année républicaine²² présidée par Marion assisté par Douet, Bellier et Chaillou adjudant ??? Directoire.

Présent Pecot substitut à l'agent national

Vu les pièces ci-après dites concernant Albran, Beilvert et Guilbaudeau attachés à la garnison du château d'Aux chiffrés en marge Le Comte et Marion.

Savoir,

Une déclaration des habitants de Bouguenais et une liste des particuliers qui peuvent donner des renseignements sur ces individus.

Le Directoire oui le substitut de l'agent national attendu que ces pièces ont été par erreur déposées au tribunal criminel du département de la Loire Inférieure qui les a renvoyés par son arrêté du 18 courant arrête qu'elles seront déposées au tribunal Militaire pour ??? faire ce qui lui incombe.

Pour expédition.

Signé ???

District de Nantes

Extrait des registres du tribunal

Séance publique du 24 pluviôse présidée par Marion assisté par Doune, Bellier, Chaillou et Fuche
adjoint formant directoire

Présent Pecot substitut à l'agent national

Vu une déclaration du 17 Messidor courant de la municipalité de Bouguenais contre le nommé
Beilvert attaché à la garnison du château d'Aux, le Directoire oui le substitut à l'agent national arrête
que cette pièce soit déposée au tribunal Militaire.

Pour expédition

Signé ???

District de Nantes
Bureau des émigrés

A Nantes le 22 pluviôse l'an troisième de la République Française²³, une, indivisible.

Les Administrateurs du district de Nantes, au président du tribunal militaire séant à Nantes.

Citoyen,

Nous t'envoyons l'affaire criminelle concernant les nommés Beilvert, Guilbaudeau et Albrant. Nous t'invitons à poursuivre promptement ces accusés attachés à l'armée parce que l'envoi fait par erreur au tribunal criminel du Département a retardé leur jugement.

Salut et fraternité

Signé Marion président, Donnet, ???

Au Citoyen Président du tribunal Militaire à Nantes

Extrait du registre de la ???

Séance publique du 19 ventôse troisième année Républicaine²⁴ présidée par Marion où assiste Douet, Bellier, Chaillou, Felloneau et Fuard adjoint formant directoire.

Présent Pecot substitut à l'agent national

Vu un procès verbal des citoyens Vic et Joly commissaire de l'ancien comité Révolutionnaire des effets trouvés chez Beilvert et Guilbaudeau.

Le Directoire oui le substitut de l'agent national arrête que cette pièce sera déposée au tribunal militaire pour faire suite à l'affaire Beilvert.

Pour expédition.

Signé Guillou

L'an troisième de la République française une et indivisible par devant nous substitut de l'arrondissement du tribunal ??? sont comparus les citoyens et citoyennes dénommés ci-après lesquels m'ont fait les déclarations suivantes.

Jean Jahan forgeron demeurant à Saint Léger déclare que dans les commencements du mois de janvier 1794, vieux style, le nommé Beilvert accompagné de Guilbaudeau, Jean Martin et un autre dont il ne se rappelle pas le nom, se transportèrent au village de Chauché en la demeure de feu Michel Jahan, que malgré le certificat de civisme dont il était muni ils l'emmenèrent au Port Saint Père et que sur la déclaration du dit Beilvert qui affirma que son père était un Brigand, il fut fusillé au poste de Port Saint Père, laquelle déclaration il affirme véritable et a signé.

Signé Jahan et Aude

Marie Le Roux veuve de Pierre Bretagne demeurant en la commune de Saint Léger déclare que dans les commencements du mois de janvier 1794, vieux style, Beilvert, Martin, Guilbaudeau, Favreau, Jouët et Girard, le premier habitant dans la commune de Saint Léger et les autres dans la commune de Bouaye, et autres se transportèrent en leur demeure à 11 heures du matin, qui malgré l'attestation qui leur a été donnée par la municipalité et le commandant du Port Saint Père constatant qu'ils étaient des habitants paisibles et qui jamais n'avaient pris part à la Révolte, il emmena son mari, son père, sa mère et deux de ses sœurs au poste de Port Saint Père, que sur l'affirmation de Beilvert que c'étaient des Brigands, son père et son mari furent fusillés, que sa mère et ses deux sœurs furent renvoyées le soir, laquelle déclaration elle affirme véritable en déclarant qu'elle ne sait point signer.

Signé Aude

Julienne Le Roux demeurant en la commune de Saint Léger déclare que dans les commencements de février 1794 (vieux style), Beilvert et autres l'emmenèrent elle, son père et sa mère au Port Saint Père, qu'arrivée là elle oui déclarer de faire fusiller son père par les ordres de Beilvert sans aucune espèce d'accusation, qu'elle et sa mère devant ??? à la suite de ces hommes [début page n°67 illisible].

Julien Mainguy, laboureur et membre de la municipalité de Saint Léger déclare que dans le courant du mois d'avril 1794 (vieux style), l'armée de Mayenne passa à Saint Léger et mit le feu à tout le bourg, que les habitants de cette commune [note illisible] demandèrent à la municipalité et au commandant du Port Saint Père la permission d'aller établir leur domicile [note illisible] en la commune de Saint Mars. Ce qui il leur fut octroyé [note illisible] par la municipalité et le commandant du Port Saint Père, qu'il a entendu dire que Beilvert et autres quelques jours après se rendit à la commune de Saint Mars, qu'il en ??? au Port Saint Père et que là il les fit fusiller, qu'en sa qualité d'officier municipal et par les relations qu'il avait avec certains habitants, il atteste que plusieurs d'entre eux étaient des citoyens paisibles qui jamais n'avaient pris part à la Révolte. Il déclare aussi que François Loirat, charpentier ??? de la commune de Bouaye lui a dit plusieurs fois qu'il avait donné deux cent livres à Beilvert pour avoir la liberté de son frère que le dit Beilvert avait arrêté et qu'après ?? son frère fut épargné. Laquelle déclaration il affirme véritable et a signé.

Il ajoute que les particuliers pris sur la commune de Saint Mars sont les nommés Jacques Leroux, son gendre et Michel Jacques.

Signé J. Manguy et Aude

Marie Chocteau, veuve de Blineau, demeurant à l'Etier commune de Bouaye déclare que le vingt-cinq du mois de mars 1794 (vieux style), Beilvert, Guilbaudeau, ???, Josse, Pierre Boutet se portèrent en sa demeure, qu'ils y prirent son mari, le garrottèrent et le firent fusiller à château d'Aux. Qu'ils prirent une grande partie de ses hardes, que quelques temps après ils revinrent et enlevèrent son vin consistant en deux barriques. Laquelle déclaration elle affirme véritable.

Signé Aude

Marie Breton veuve Soreau demeurant à Crêne en Bouaye déclare que le vingt-cinq du mois de mars 1794 (vieux style), Beilvert, Pierre Dillon, Pierre Sorin se portèrent la nuit en sa demeure, qu'ils emmenèrent son mari qui fut fusillé à château d'Aux. Laquelle déclaration elle affirme véritable et ne sait signer.

Signé Aude

Jeanne Beilvert femme de Julien Bichon demeurant à la Tindière commune de Bouaye déclare que le vingt-trois du mois de mars 1794 (vieux style), Guilbaudeau et autres se porta en sa demeure, qu'ils emmenèrent son mari à château d'Aux où il fut fusillé. Laquelle déclaration elle affirme véritable.

Signé Aude

Marie Moreau veuve Landais demeurant au Verger en Bouaye déclare que le 15 ou le 16 d'avril Beilvert et Guilbaudeau vinrent prier son mari de les aider à charger du vin, qu'ils l'emmenèrent à château d'Aux où il fut à travailler pendant cinq jours, qu'il fut ensuite conduit à Nantes aux Saintes Claires où il mourut. Laquelle déclaration elle affirme véritable.

Signé Aude

Au citoyen Jari, représentant du Peuple Français en mission à Nantes

Citoyen,

Un mandat d'amener m'a traduit au comité de surveillance et ce comité m'a constitué prisonnier. Pourquoi suis-je prisonnier ? Je n'en sais rien. Aucune dénonciation n'existe contre moi, aucune interrogation ne m'a été faite ; mais je suis prisonnier : il fallait sans doute cette satisfaction à mes ennemis. Heureusement qu'ils sont aussi les ennemis de l'Etat et cette circonstance seule suffit pour me procurer mon élargissement et fait mon éloge. Les certificats honorables que je joins à cette pétition disent le reste ; votre justice saura les apprécier.

Signé Beilvert maréchal des logis de la 5^{ème} compagnie des guides

Renvoyé à l'officier de police militaire à Nantes pour prendre des informations et donner son avis.

Nantes²⁵ le 1^{er} Messidor an 3^{ème}

Le représentant du peuple

Signé Jari

Déclarations faites par les habitants de la commune de Bouguenais à la municipalité séante aux Couëts contre Beilvert, Guilbaudeau et Albran

La femme François Bachelier et Mathurin ??? ont déclaré que les dits Albran, Beilvert et Guilbaudeau ont été ??? [premier témoignage illisible].

Ladite Claire ??? a déclaré que cette nuit Beilvert et Albran ont été dans les villages de la ??? et la Pagerie avec environ 50 hommes de la garnison du château d'Aux chez les habitants des dits villages, y ont pillé des effets en harde, linges et assignats jusqu'à ôter les anneaux aux femmes, ont ??? des feux ??? chez lui et conduit au château d'Aux ledit citoyen nommé Pierre Gauthier de la Pagerie, gardien de bestiaux de la République.

Ladite ??? Léauté fille du village des Bauches du Désert déclare qu'au mois de mars dernier (vieux style) étant dans une ??? à graines à travailler, Guilbaudeau accompagné d'un autre homme de la commune de Bois dont elle ne sait pas le nom, furent à elle et ledit Guilbaudeau voulut jouir d'elle, voyant qu'il ne peut en venir à bout, la maltraita à coup de sabre et la mit tout en sang et ??? s'il n'était arrivé du monde à son secours et l'empêche être tuée.

Ladite Louise Moisdon du bourg a déclaré qu'Albran a dit avoir tué cinq bleus de cinq coups de fusil et qu'il s'était emparé de trois fusils, qu'il avait armé ???, qu'il dit de plus avoir vu Albran ?? armé d'un fusil à munition.

Ladite Françoise Le ???, femme de Gabriel Gadet, a déclaré que le 7 courant entre dix et onze heures du soir, Beilvert et plusieurs volontaires du château d'Aux ont fait ouvrir sa porte, que ces volontaires lui ont pris son portefeuille qui était sur sa table dans lequel il y avait environ soixante livres, un filet d'or et une soi d'argent avec une coiffe, un bonnet, sa ??? et une ??? matinale.

Ladite Marie Sorin femme de Jean Marais a déclaré que le 7 courant les mêmes dénommés ci-dessus ont entré chez elle vers les dix heures et lui ont volé deux couvertures, un drap, une ???, deux ??? à elle et ???, une ??? d'étain, onze cuillères d'étain, une coiffe de coton et environ cinquante-trois livres en assignats enveloppés dans un ???

Marguerite Touzé veuve de Pierre Orioux de la Couillanderie a déclaré qu'un détachement de la garnison du château d'Aux à la suite de laquelle était Beilvert ??? sa fille à sa porte et plusieurs autres et prirent un ???, un assignat de dix sols [reste de la page n°70 et début de la page n°71 illisibles].

Ladite Anne Sorin femme de Pierre ??? de la ??? a déclaré qu'il y a ??? Beilvert avec quatre volontaires du château d'Aux entrèrent chez elle et qu'ils lui prirent linges de toute espèce à usage d'homme et de femme, son filet d'or, son portefeuille dans lequel il pouvait y avoir au moins 130 livres, ensuite on l'attacha pour ???, elle se voyant attachée leur demanda ce qu'ils voulaient avoir

pour la laisser, il y en eut un qui lui demanda cent écus, on la détacha pour aller chercher ce qui avait été demandé, elle s'en allant Beilvert ??? elle voulut leur donner des assignats, sans savoir ce qu'il y en avait sur lui dit « si tu n'as que ça à nous donner, nous allons t'emmener », elle voyant que l'argent pouvait les apaiser, elle leur donna tout ce qui était dans le portefeuille de son mari, qu'elle évalué à environ 900 à 1000 livres et la laissèrent en jurant.

Signé Anne Sorin femme ???

Elle a dit après que dans le même instant, plusieurs d'eux maltraitaient la voisine de la ??? nommée Julienne Magnard et lui dirent ??? et sur le moment de lui ??? ; que pendant ce temps-là, il y en avait qui étaient à fouiller dans le coffre du domestique de la maison.

Ladite Anne Gadet du village de la Motte a déclaré que Beilvert, Albran et Guilbaudeau et plusieurs volontaires ont été chez elle à différentes fois, la nuit et le jour, depuis environ cinq semaines, ont emporté ???, une pièce de toile, des mouchoirs, tabliers, coiffes, draps, des affaires d'enfants et divers autres outils, soixante-quinze livres qui étaient dans un mouchoir et sept francs dans le ???, ont dépouillé deux couettes pour emporter le ???, en un mot tout ce qui était dans la maison de son père, l'ont emporté, l'ont violé et dit des injures après l'avoir hissé dans un grenier à l'aide d'une corde et l'ont maltraité de toute façon et lui dirent (Beilvert, Albran et Guilbaudeau) qu'ils voulaient tuer son père et sa mère pour l'emmener et qu'ils ne la tuèrent pas, qu'ils reviendraient encore et pendant ce temps-là, ils avaient fait attacher sa mère dans le jardin et gardée par deux volontaires à qui ils firent donner à chacun cent sols qu'elle fut obligée d'emprunter à sa voisine Angélique Tessier, veuve ???, du même village de la Motte. Cette fille ne sait signer.

Ladite Jeanne Joret du village de ??? a déclaré qu'il y a environ deux mois les nommés Beilvert et Guilbaudeau avec une douzaine de volontaires du château d'Aux et deux heures après midi, tuèrent ses père et mère à leur ??? et pillèrent ensuite tout ce qui était dans la maison, tant en argent, assignats qu'en ??? et quelques jours après emmenèrent un veau et une jument et une ???. Cette fille ne sait signer.

Archambeau de la ??? ainsi que Pierre Blineau que Beilvert a tué Joret.

J. Mathurin officier municipal, Julien Ordronneau notable ??? municipal et Julien Magnard maréchal en cette commune ont déclaré et signer que Marie Touzé, [fin de la page n°71 illisible].

[début de la page n°72 illisible] comment est-il possible que pareille calomnie puisse être répandue ! Puisque la municipalité qu'on invite par lettre à se rendre au château d'Aux y fut mise en arrestation l'instant même, qu'elle y arrive, qu'aussitôt on lui présenta un certificat de civisme qu'elle avait annulé depuis déjà du temps et qu'elle en avait communiqué son arrêté au district dont un des administrateurs fut à la société populaire en témoigner son étonnement et c'est dans cet intervalle que la fusillade se fit et que dit-il on ??? indistinctement tous les habitants de la commune ? Venez au château d'Aux chercher des certificats de civisme. Nos municipaux y sont rendus ; voilà comme partie des fusillés ont été pris et conduits là et on veut que les citoyens Guiho Kerlégand, maire, Alexis Gorgette, agent national, Mathurin Assailly et Jean La Fosse, municipaux, Julien Ordronneau et Joseph ???, notables, ayant été participants à la mort de leurs administrés car voilà les seuls en arrestation quoi que cependant il y eut d'autres membres de la municipalité qui avaient signé le même certificat pour lequel les six dénommés ci-dessus furent emprisonnés. Ceux qui étaient ci présent et qui avaient signé le dit certificat étaient Delorneau, notable, Pierre Leroy, notable et François Chénet, municipal y étaient aussi mais n'avaient pas signé le dit certificat. Jean Pierre Meyrignac, municipal, n'avait pu s'y rendre parce qu'il était malade à Nantes et on écrit de suite au District que les membres de sa municipalité étaient en arrestation, qu'il s'y tenait chez lui et qu'on l'y trouverait.

Voilà la vérité et toute la vérité. Ceux des membres qui auraient des connaissances relativement à cette affaire iront la déclarer afin que toute calomnie cesse et que la justice soit rendue.

De plus, les six membres en arrestation étaient gardé par six fusillé et demande fut faite de laisser approcher de dix par ceux qui avaient pu faire quelques réclamations aux ???

Egalement demande fut faire à ceux qui étaient près du juge de rien dire sur les habitants, que l'on espérait cependant sauver au cas qu'ils ne furent pas ???

On dira également que deux notables furent fusillés dans cette affaire passant aussi pour patriotes.

Aux Couëts à la maison commune le 30 Brumaire l'an 3 de la République Française²⁶ une et indivisible.

Les membres de la municipalité de Bouguenais

Signé Guiho Kerlégand, Mathurin Assailly, Jean La Fosse, Jean Pierre Meyrignac, Jean Baptiste Delorneau, S. Crouet, Julien Ordronneau.

19 floréal

Somme transporté à la demeure de Joseph Beilvert, demeurant cour des quatre nations, à l'Hermitage, avons visité une chambre au rez de chaussée dans laquelle avons trouvé trois poché de blé, deux lits sur lesquelles il pouvait avoir sept ou huit couettes, plusieurs couvertures et draps, plusieurs poché de linge contenant drap, serviette et autre linge, une armoire dans laquelle il y avait des mauvais habits tant d'homme que de femme et des rideaux de lit et avons fait pateficher la porte et sceller et pateficher le fenestre et nous sommes retiré.

Nous sommes descendu chez son camarade nommé François Guilbaudeau demeurant au bas de la rue chez un sabotier et Mr Devin qui nous a dit lui avoir loué une chambre dans son derrière au rez de chaussée, avons fait faire l'ouverture de cette susdite, avons trouvé trois poché de blé, plusieurs draps à servir de paillasse sur bois de lit et plusieurs couettes et couvertures, une armoire contenant plusieurs habits d'homme et de femme et trois chaud ??? Avons refermé la porte et avons posé les scellés et fait pateficher.

Nantes, le 17 floréal an 2 républicaine²⁷

Signé Joly

Liberté, égalité, fraternité

Justice

Aux citoyens juges du tribunal criminel militaire du deuxième arrondissement de l'armée de l'Ouest

Citoyens,

Vous expose le nommé Joseph Beilvert, maréchal des logis des guides du château d'Aux que depuis le 4 pluviôse il est détenu en la maison d'arrêt du Bouffay ; que ne connaissant pas le motif de sa détention et éprouvant de jour en jour des pertes considérables, tant en son domicile qu'en différents autres endroits, tellement que 26 barriques de vin qu'il avait à ???, 2 autres au Bois Cholet, 9 aux Landes Barres, 22 à la vigne de la Lande et 2 au bourg de Bois lui ont été prises ; qu'en outre ses terres restant en non valeur, faute de pouvoir les ensemercer, il en résulte nécessairement un grand tort, tant à sa fortune personnelle que celle publique, qu'étant d'ailleurs muni d'un certificat attestant son civisme, sa bravoure, capable de détruire toute inculpation dirigée contre lui ; fort de sa confiance et persuadé que le tribunal lui rendra la justice, qu'il lui rendit lorsque des scélérats l'y dénoncèrent, il demande que prenant en considération ce qu'il expose, vous le mettiez en jugement au plus tôt.

Il y a tout lieu d'attendre de vous ce qu'il ose implorer, d'autant plus qu'il s'opposera à ses ennemis, qu'une conduite sans reproche et certifiée par les meilleurs républicains qui l'ont connu.

Salut et fraternité.

Beilvert maréchal des logis

Ventôse 24 3^{ème} année républicaine²⁸

Tribunal criminel militaire de l'armée de l'Ouest, deuxième arrondissement

Egalité, liberté, justice

Nantes le 15 Messidor de la troisième année républicaine²⁹

L'accusateur du tribunal criminel militaire du deuxième arrondissement au citoyen ??? officier ??? à Nantes,

Je te fais passer, citoyen, une requête des officiers municipaux de la commune de Bois en faveur du nommé Beilvert, guide de l'armée de l'Ouest. Je t'invite à joindre cette pièce à ??? que je t'adresse.

Le 26 ventôse

Salut et fraternité

Signé David Vaugeois

[page n°78 illisible]

- ??? que s'il a fait saisir les habitants des communes environnant le château d'Aux, c'est qu'il en avait les ordres et qu'il les connaissait pour des brigands, il les signalait aux colonnes qu'il conduisait. Que s'ils ont été fusillés, ce n'est pas lui qui en a donné les ordres mais bien le commandant du Port Saint Père d'après les renseignements qu'il prenait sur leur compte ou d'après les jugements de la commission qui siégeait pour lors au château d'Aux. Que malgré la haine et l'esprit de vengeance qui ont dicté les déclarations qui ont été faites contre lui, ils ne peuvent s'empêcher de dire que ceux qui étaient saisis étaient conduits château d'Aux ou au Port Saint Père entre les mains des tribunaux ou des commandants. Que quand bien même ils auraient été fusillés sur les lieux, il n'en serait pas responsable puisqu'en qualité de guide, il n'avait aucun ordre à donner à la troupe. Qu'il nie avoir commis aucun vol, ni pillage et que loin d'avoir excité la troupe, il l'a empêché autant qu'il l'a pu. Que le courage, la fermeté et la bravoure avec lesquelles il a combattu les brigands dans plus de quarante combats suffisent pour prouver qu'il n'est pas fait pour être un lâche assassin.
- Demandé à l'interrogé s'il n'a pas reçu deux cent livres du nommé François Loirat, charpentier charron de la commune de Bouaye pour avoir la liberté de son frère qui avait été arrêté et qu'au moyen de cette somme lui interrogé le fit mettre en liberté.
- Répond qu'il nie l'interrogation comme étant de la plus grande fausseté et de la dernière absurdité, que l'intérêt ne l'a jamais guidé dans tout ce qu'il a fait mais le seul devoir de servir la patrie et la cause de la liberté. Qu'il est si absurde de lui prêter des ??? d'intérêt, qu'il a trouvé vingt fois l'occasion de s'enrichir et qu'il l'a toujours refusé, que lorsqu'il arrêta le nommé Nicolas Bretagne, chef des Brigands qui a été guillotiné à Nantes, il lui offrit cent vingt-cinq louis si il rendait sa liberté ainsi que d'autres chefs qu'il a arrêté et qu'il serait trop long de détailler, que tous les effets en argenterie qu'il a déposé aux administrations [bas de la page n°79 illisible]
- Demande à l'interrogé si le 25 mars 1794 (vieux style), il ne se rendit pas, accompagné du nommé Guilbaudeau, ??? chez le nommé Jean Bouillé demeurant à la ??? commune de Bois. Que s'il ne le fit pas, ??? chez lui conduit au village de l'Etier où il fut fusillé le lendemain avec plusieurs autres et cela après avoir été présent à la mort du nommé Clair Bouillé son frère qui fut tué d'un coup de pistolet dans sa maison.
- Répond qu'il a fait saisir par un détachement qu'il accompagnait en qualité de guide le nommé Jean Bouillé qui fut conduit au château d'Aux comme tous les autres, que Clair Bouillé s'étant évadé, des militaires lui lâchèrent un coup de fusil dont il fut tué, que c'étaient des fameux brigands.
- Demande si quelques jours auparavant il ne se rendit pas chez Marie Richardeau à la Roderie et s'il n'y enleva pas du vin, des chemises, draps.
- Répond qu'il n'a ni pillé, ni volé et persiste dans ses propos, qu'il ne peut répondre des écarts que la troupe peut s'être permis, que lui en la qualité de guide a fait saisir comme il le devait tous les brigands qu'il connaissait dans toutes les communes environnant le château d'Aux, qu'aucun n'a été fusillé par ses ordres puisqu'il n'avait pas d'ordre à donner, que s'il se repend d'une chose c'est de ne pas les avoir fait saisir tous, qu'il est connu de tous les patriotes pour un républicain ??? et puis qu'il a déjà été jugé et acquitté les prétendus vols et pillage que des brigands lui reprochent pour ??? parce qu'il en a été la terreur ; que si de pareils témoins peuvent être entendus et écoutés sur son compte, on n'a qu'à appeler Charrette et conté son ??? Il n'y en a pas un qui ne dira que lui c'est un scélérat.
- Demandé s'il n'a pas enlevé deux ??? de foin chez Anne Clair de la Roderie, que la faite saisir et conduire au château d'Aux où elle a été fusillé.
- Répond qu'il a conduit la nommée Anne Clair, elle comme il a conduit [fin de la page n°80 illisible].

- Demande s'il n'a pas volé chez la femme ??? à la Roderie tout ce qu'il y trouva comme linge, vin et habits lors du passage de l'armée de Mayence.
- Répond qu'il nie l'interrogation et n'a pas passé à la Roderie avec l'armée de Mayence.
- Demandé si au commencement des vendanges en l'an 1793 (vieux style) il ne fut pas avec un détachement chez Elisabeth Bachelier au village de Vallier commune de Saint Léger où il prit tout ce qu'il pût attraper comme linge, lits et autres objets et même cent livres en argent et cinquante livres en assignats qu'il prit dans sa poche en la maltraitant.
- Répond qu'il nie l'interrogation et que rien n'est plus faux, qu'il y a bien été avec un détachement mais qu'il n'y a rien pris, ni fouillé, ni maltraité personne.
- Demandé s'il n'a pas commis plusieurs meurtres envers des habitants de la commune des Bauches du désert.
- Répond que le fait est faux, que cette dénonciation est postérieure à son jugement qui l'a acquitté et qu'il persiste à dire n'avoir jamais commis des meurtres, ni d'assassinat.
- Donné lecture à l'interrogé des déclarations des habitants de la commune de Bouguenais qui l'inculpent de vol, de pillage, d'attentat à la sûreté des citoyens et autres délits.
- Répond qu'il a été jugé sur tous les prétendus délits et que tous ces témoins ont été entendus lors de son jugement qu'il l'a acquitté.
- Donné à l'interrogé lecture d'une lettre de la municipalité de Saint Aignan aux administrateurs du district de Nantes en date du vingt-sept vendémiaire et lui a demandé si la nuit du 24 au 25 vendémiaire dernier, il ne faisait pas en qualité de guide partie d'une patrouille qui est entrée dans une maison appelée le pressoir commune de Saint Aignan où trois femmes nommées ??? ont été assassinées, cette dernière enceinte de cinq mois et a lui observé qu'étant avec la patrouille, il a pris part à ses assassinats.
- Répond qu'il était des membres de la patrouille comme guide mais qu'il n'est pas entré dans la maison, qu'il était à la ??? de cinq ou six brigands qui étaient ??? la maison du pressoir, qu'il n'a pas connaissance de ces assassinats, que le lendemain quelques grenadiers qui venaient d'aller piller dans cette maison, sur les reproches qu'il leur fit, lui dirent c'est dans la maison que nous avons tué les trois femmes. Observant que le commandant de cette patrouille fut mis en prison à Nantes, qu'il est resté environ trois mois et que si dans le temps il eut été coupable, ils n'auraient pas manqué de le dénoncer et le faire arrêter, prouve qu'il n'est ni auteur, ni complice de ce délit.
- Demandé s'il a connaissance qu'un détachement dont il faisait partie s'est saisi au village du Frety commune de Pont Saint Martin vers le commencement de vendémiaire dernier des particuliers nommé François Bretagne et Martin Olive et qu'ils furent fusillés à deux pieds de leur maison environ.
- Répond qu'il a connaissance de ce fait, que les deux particuliers furent saisis chez eux avec des fusils et que le commandant du détachement qui était le capitaine du 8^{ème} bataillon du Bas Rhin les fit fusiller à deux cent pas de leur maison par des volontaires de son détachement.

Relevant ses réponses aux interrogations desquelles lecture lui faites, a dit qu'elles contenaient vérité, y persistait sans vouloir rien n'y changer, ni diminuer et a signé.

Signé Joseph Beilvert maréchal des logis et N. Boulet

Ce jour d'hui vingt-huit thermidor de l'an trois de la république française³⁰ une et indivisible est comparu devant moi soussigné officier de police militaire et de sureté générale près la 5^{ème} division de l'armée de côtes de Brest le nommé François Guilbaudeau ci-devant guide de l'armée de l'ouest [fin de la page n°82 illisible].

- Répond s'appeler François Guilbaudeau âgé de vingt-huit à vingt-neuf ans, natif du Port Saint Père, demeurant présentement à Bois, exerçant la profession de guide de l'armée de l'ouest.
- Demandé pendant combien de temps il a été guide de l'armée et s'il l'est encore.
- Répond qu'il a été guide de l'armée environ un an et qu'il est toujours resté en cette qualité au château d'Aux jusqu'en thermidor de l'an deux, époque où il fut jugé et acquitté par le tribunal militaire à Nantes, que depuis ce temps il n'a plus exercé aucune fonction de guide.
- Demandé à l'interrogé si pendant qu'il a été guide au château d'Aux il n'a pas en conduisant les colonnes, dans toutes les communes environnantes, exercé des vols, meurtres, viols et assassinats et notamment d'avoir dans les communes de Bouaye, Saint Mars, Saint Léger et autres, fait saisir les habitants conjointement avec Beilvert et qu'il les faisait conduire au Port Saint Père et au château d'Aux où il les faisait fusiller de suite.
- Répond qu'il a conduit les colonnes ainsi qu'il le devait mais qu'il n'a commis ni vol, viol, meurtre, ni assassinats et qu'il n'en a fait fusiller aucun, que quand les troupes en saisissaient, ils les conduisaient auprès des commandants ou de la commission militaire qui décidaient de leur sort, qu'au surplus il a été acquitté sur tous les prétendus délits par le tribunal criminel militaire et qu'il ne peut plus être remis en jugement pour les mêmes faits qui ne sont avancés que par des brigands qui lui en veulent. Qu'il nie tous les faits qui peuvent lui être imputés ainsi qu'il les a déjà niés parce que ce sont des calomnies.
- Demandé si le 22 mars (vieux style) de l'an deux, il ne fut pas avec Beilvert chez Marie Richardeau ou Clair Bouillé demeurant à la Roderie commune de Bois et s'il n'enleva pas tout ce qui se trouvait chez elles en linge et autres effets et si deux jours après ayant ??? son mari ??? il ne fut pas tué par lui et le nommé Beilvert.
- Répond qu'il nie tous ces faits, qu'ils sont de la plus grande fausseté, qu'il a fait la guerre contre les brigands et qu'il n'a jamais assassiné personne, que les crimes ne sont commis que par des lâches ???
- Demandé à l'interrogé si le vingt-cinq mars (vieux style) de l'an deux, il ne se rendit pas avec plusieurs autres chez Marie Alain veuve de Jean Bouillé demeurant à la ??? et si lui Guilbaudeau ne donna pas un coup de pistolet dans le cœur de Alain Bouillé, son beau-frère, et si ensuite il ne lui a pas enlevé toutes ses vendanges conjointement avec Beilvert.
- Répond qu'il nie ces faits, qu'il n'achète des vendanges des brigands au département et qu'il ne sait pas si celles de Marie Alain en faisaient partie.
- Demandé s'il n'était pas du nombre de ceux qui assassinèrent trois femmes à la maison du pressoir commune de Saint Aignan au mois de vendémiaire dernier.
- Répond qu'il n'était plus guide par lors mais qu'il a entendu dire que le meurtre avait été commis sans savoir par qui.
- Donne à l'interrogé lecture des différentes déclarations de la commune de Bouguenais et autres et à lui demandé ce qu'il a à répondre à chaque.

- A répondu à tous qu'il niait tous ces faits qui sont de la plus grande fausseté, qu'il a déjà été acquitté là-dessus et que depuis son jugement il n'a plus été guide et a resté constamment chez lui.

Relevant ses réponses aux interrogations desquelles lecture lui faites et qu'elles contenaient vérité, y persiste et ne savoir signer.

Signé N. Coulon

L'an trois de la république française une et indivisible, le trois fructidor³¹, Nicolas Coulon officier de police militaire et de sureté générale près la 5^{ème} division de l'armée des côtes de Brest assisté des citoyens Jean Duclos et ??? Bernard désignés par le bureau municipal de la commune de Nantes y demeurant, formant le jury d'accusation conformément à la loi du trois pluviôse de l'an dernier sur l'organisation de la justice militaire.

Après avoir eu lecture des pièces concernant les nommés Joseph Beilvert et François Guilbaudeau, guides de l'armée de l'ouest, prévenus de voies de faits, vols et assassinats commis dans différentes communes environnant le château d'Aux ?

Considérant que les deux susnommés ont déjà été acquittés par jugement du tribunal criminel militaire du deuxième arrondissement de l'armée de l'ouest en date du quatre thermidor de l'an dernier sur des faits pour lesquels ils ne peuvent plus être remis en jugement.

Considérant qu'une grande partie des faits à eux imputés paraissent dictés par la haine, l'esprit de parti et de vengeance et dont ils ne peuvent être responsables en leur qualité de guides, que Guilbaudeau n'a plus exercé de fonction de guide depuis son jugement.

Considérant enfin que la guerre civile dont la Vendée est depuis si longtemps le théâtre entraîne après elle des excès et des maux dont l'erreur plutôt que le crime est la seule cause et ont tous les certificats des patriotes des différentes communes environnant le château d'Aux ainsi que des commandants militaires en faveur de Beilvert et Guilbaudeau et murement réfléchi sur le tout, **déclarons qu'il n'y a pas lieu à accusation contre Guilbaudeau et qu'il soit à l'instant mis en liberté.**

Quand à Beilvert, déclarons qu'il y a lieu à accusation contre lui pour fait de l'assassinat commis en la maison du pressoir commune de Saint Aignan sur la fin de vendémiaire dernier sur les personnes des citoyennes veuve Léauté, veuve Cheneau et veuve Prou et qu'à la diligence de l'officier de police militaire, les pièces seront envoyées à l'accusateur militaire près le tribunal militaire du 2^{ème} arrondissement de l'armée de l'ouest pour le faire être poursuivi et jugé suivant les formes prescrites par les lois.

Ainsi prononcé au domicile de l'officier de police militaire à Nantes les jour, mois et an que dessus sous seings respectifs.

Signé N. Coulon, Duclos et Bernard.

Liberté, fraternité, égalité

Conseil militaire

Au nom du peuple français

L'an quatrième de la République une, indivisible, le vingt-sept vendémiaire³² à ??? François Bouisson capitaine au 17^{ème} bataillon des tirailleurs Belges rapporteur choisi par le conseil d'administration dudit bataillon pour faire les fonctions pour les conseils militaires, conformément à la loi du 2^{ème} jour ??? de l'an 3 de la République, ai fait d'après l'ordre du général de division ??? fait comparaître Joseph Beilvert détenu à la prison dite le Bouffay interrogé le 5 thermidor pour être jugé définitivement et lui ai à cet effet au terme de la loi présenté deux colonnes de neuf juges formant un conseil militaire, au citoyen de choisir ou récuser le nombre de neuf sur dix-huit déterminé par la loi. Lequel après avoir pris lecture et connaissance des citoyens désignés et nommés par le général, a pris pour ses juges les citoyens qui sont ci-après nommés.

Savoir,

- Joseph Symberg, chef de bataillon, président
- Louis Legrand, capitaine, juge
- Nicolas Alex de ???, juge
- Alexandre François Joseph Lardon, sergent maréchal, juge
- François Lafond, capitaine, juge
- ???, caporal, juge
- Deniaud, ???, juge
- Cotté, ???, juge
- Jacques Dieu, volontaire, juge

Et a récuser les autres, ce que je l'ai interpellé de signer et ai de suite donné connaissance aux membres choisis une invitation à eux de prendre de suite séance.

Fait à Nantes au lieu de séance du conseil militaire, le jour, mois et an ci-dessus dit.

Signé Beilvert et Bouisson

L'an 4 de la République une, indivisible le 28 vendémiaire³³ à neuf heures du matin, a comparu Joseph Beilvert, maréchal des logis des guides de l'armée détenu à la prison du Bouffay, accusé et mis en jugement après la séance et ??? par l'officier de police N. Coulon le³⁴ trois thermidor an 3^{ème}, auquel accusé j'ai observé qu'il fallait qu'il acceptât choisir un ???, l'aide de camp par lui accepté s'étant trouvé malade et étant alité, l'accusé a choisi le citoyen Bonhommeau, capitaine au 4^{ème} de l'armée, duquel choix il a pris acte et a signé avec moi.

Signé Beilvert et Bouisson

33 20 octobre 1795

34 21 juillet 1795

??? les officiers municipaux et ??? de la commune de Bois, district de Nantes

Le 4 pluviôse dernier, le citoyen Joseph Beilvert, natif et demeurant dans ladite commune de Bois est en arrestation en la maison du Bouffay après l'intrigue et la calomnie de quelques habitants de Bouguenais et autres, qui ont toujours servi avec chaleur le parti des Rebelles, sont les seules causes de son arrestation ; que l'année dernière, ces mêmes hommes le dénoncèrent et le traduisirent au tribunal militaire (en sa qualité de maréchal des logis des guides) qui l'acquitté complètement et le renvoya en liberté ; que depuis que l'insurrection s'est manifesté dans ce pays, Beilvert a été la Terreur des scélérats qui assassinaient ouvertement dans les campagnes ; qu'il est possible qu'il en ait saisi une grande quantité de Bouguenais, qui jugés par une commission militaire ont été fusillés ; qu'il est très facile de voir que la vengeance la plus ouverte se prononce contre Beilvert, qui n'a jamais fait que son devoir ; les certificats en grand nombre et revêtus d'une quantité prodigieuse de signatures font la preuve de ce qu'ils avancent.

Ils demandent, citoyen Représentant, que prenant en considération la présente réclamation et les longs et importants services rendus à la république par Beilvert, vous ordonniez soit sa mise en liberté, soit sa principale traduction aux tribunaux. Ils espèrent que vous vous [début de la page n°90 illisible].

Salut et fraternité

Signé Bertebaud municipal, ??? municipal, Blineau municipal, François Doucet agent national, Pierre Sorin, Jacques Ordroneau, Mathurin Boisselot, le citoyen Pierre Sorin fils, ??? et François Fruneau

Les habitants patriotes des communes de Bouaye, Brains, Port Saint Père, Saint Jean de Boiseau, Saint Aignan, Pont Saint Martin, la Basse Indre,

Citoyens,

La détention de Joseph Beilvert, maréchal des logis et guide de l'armée de l'Ouest, l'un des plus zélés et des plus braves patriotes que nous puissions connaître, nous suffoque, toujours son innocence a été connue de nous et lorsqu'elle éclate aux yeux de tous, notre douleur est toujours la même, il n'est point mis en liberté ; Où sont maintenant les exécrables calomniateurs qui avoient des vengeances à exercer contre lui ! Ils sont armés contre leur Patrie et jouissent encore d'être parvenu à le prolonger dans les fers ; Nous vous demandons au nom de la Justice que Beilvert soit de suite mis en liberté, arrêtez le cours de son malheur et de ses pertes incalculables ! Arrivé parmi nous, il sera toujours la terreur des royalistes qui nous désolent et en les combattant avec lui, nous sommes certains d'être paisibles chez nous, d'y conserver nos récoltes, nos propriétés et de les partager avec nos concitoyens. Vous n'entendriez dans nos cantons que la même voix en faveur du brave Beilvert. Chacun demande sans cesse pourquoi tarde-t-il tant à être en liberté, tandis que nombre de fois nous avons vu des scélérats incarcérés puis en liberté quelques jours après. Nous le répétons, faites qu'il soit mis en liberté, c'est le vœu de tous ceux qui signent ici et d'un nombre infiniment plus considérable de citoyens illettrés. C'est justice et ce sera pour nous le sujet de la plus vive satisfaction.

30 thermidor an 3 républicain³⁵

Suivi des 2 pages de signatures.

J'atteste que les citoyens Beilvert et Guilbaudeau ont toujours empêché qu'il ne fût rien pillé à ma maison des Potris et à celles de mes voisins.

Nantes le 10 fructidor, l'an 3^{ème} de la république³⁶

Signé Kerouard

Déclarations des personnes de la commune de Bouguenais [reste de l'entête de la page n°95 illisible]

- La veuve ??? a déclaré que le ??? mars de ??? que le détachement de Beilvert ??? aux municipaux au Bourg chercher de la sureté.
- La veuve de Jacques Guérin a déclaré que le même jour son mari étant assis sur sa porte, la troupe du château d'Aux l'emmena en lui disant « marche, viens chercher un billet de sûreté » et le même jour conduit au château d'Aux.
- La veuve de Jean Moreau au commencement d'avril son homme étant à déragouler, ils l'emmenèrent au château d'Aux avec l'escorte et on lui que c'était Beilvert qui commandait.
- La veuve de Simon Hervé déclare que son homme étant dans son jardin sa serpe à tailler la vigne sur son bras et qu'il allait tailler, fut pris par la troupe du château d'Aux où elle ne connaissais personne.
- La veuve de Clément Loirat du village de Roly a déclaré environ la fin de mars, son homme étant à déragouler fut pris par la troupe du château d'Aux.
- La veuve de Pierre Lesage déclare que son homme avait été déragouler sa vigne, on le prit et on conduisit au château d'Aux et qu'elle fut prise chez elle et conduite au château d'Aux dont elle y fut trois jours et de là conduit au Sanitat où elle a été cinq mois et sans ??? du château d'Aux qui les arrêta.
- La veuve de Pierre Rondeau déclare que son homme était à son moulin où là il fut pris et conduit au château d'Aux et ne connais pas la troupe qui l'a pris.
- La veuve de Pierre Bichon des Landes a déclaré que son homme était à charger du fumier pour mettre dans sa terre, le commandant de la troupe et Beilvert l'emmenèrent au château d'Aux.
- La veuve de Pierre Guérin des Landes déclare que l'on prit son homme dans son jardin, il y avait le commandant et Beilvert, elle n'en connaît pas d'autres.
- La veuve de Pierre Brochard déclare que son homme étant allé à son travail où son fils était en charge du fumier, il y avait le commandant et Beilvert. On les conduisit au château d'Aux.
- La veuve de Pierre Monnier déclare que son homme fut pris le trente mars par le Commandant et Beilvert et conduit au Château d'Aux et déclare de plus que son père appelé Soulas, maréchal, qu'ils le prirent dans leur boutique. Hyacinthe Lucas, étant à déjeuner chez lui, fut pris par le Commandant et Beilvert et avec leur troupe et conduit au Château d'Aux.
- Jean Lucas, de Basse-Lande, a été pris par la troupe du Château d'Aux étant à sa journée pour Pierre Lroy, de Bourmeau.
- La veuve Laudrin, des Roulliers, son homme a été pour amener du fumier et deux enfants à travailler à la terre et Cottoin le volontaire avec Beilvert qui les emmenèrent et furent tous fusillés.
- La veuve d'Illeran du village du Roulleau a déclaré que Mathurin Illeran dudit village a été pris par les troupes du château d'Aux étant à bêcher ses terres et conduit au château d'Aux où il a été fusillé le même jour.
- Jeanne Maillard du village de Roulleau a déclaré que environ la fin du mois de mars que Bastien Maillard a été pris en sortant de travail pour venir déjeuner par la troupe du château d'Aux et a été fusillé ce même jour.
- Marie Touzé nous a déclaré que la fin de mars étant à barer, elle a été prise et conduite au château d'Aux.
- La femme de François Camprie nous a déclaré que son mari fut pris le dernier jour de mars en taillant la vigne et conduit au château d'Aux par la troupe du château. La même femme nous a déclaré que François Camprie son fils ayant été pour prendre ses effets aperçu une troupe

de volontaires. Voulant prendre la fuite avec un autre, ils furent fusillés dans le bois du Chaffaut.

- La citoyenne Marie veuve Guillou nous a déclaré que Pierre Guillou son mari fut pris à la fin de mars par une troupe de volontaires dans son champ à semer de l'orge, lequel fut conduit au village des Couets et là, on les attacha deux à deux et conduit au Château d'Aux dans le même jour.
- La citoyenne Jousse veuve de Jean Bertran a déclaré qu'au mois de mars que le même Jean et Pierre son frère furent pris par la troupe du château d'Aux par Beilvert et conduit aux Couets et de là au château d'Aux.
- La citoyenne Valton de la commune de Bouguenais avons a déclarer qu'au mois de mars que Joseph Ordroneau son mari fut pris par des volontaires en taillant la vigne et le même jour conduit au château d'Aux.
- La citoyenne Olive veuve veuve de Jean Chiron nous a déclaré qu'au mois de mars que son mari fut pris par une troupe de volontaire étant à son travail à déragouler la vigne et conduit au château d'Aux par Beilvert.
- Françoise Rousseau nous a déclaré que dans le mois de mars que Mathurin Rousseau son père, Jean Rousseau son fils Michel furent pris en taillant la vigne et conduit au château d'Aux par une troupe de volontaires conduit par Beilvert, on leur dit qu'ils allaient au bourg pour avoir des certificats.
- La veuve de Pierre Orieu a déclaré que ledit Pierre Orieu a été pris par la troupe du château d'Aux en arrachant des patates et son fils dans son jardin venant chercher à déjeuner à son père.
- La veuve de Pierre Briand nous a déclaré que ledit Pierre Briand avait été pris en nettoyant son blé au champ par la troupe du château d'Aux.
- La veuve de Olivier Anion nous a déclaré que son fils a été pris et conduit au château d'Aux.
- La veuve Tonnerai son mari a été pris à sa porte et conduit au château d'Aux.
- La veuve de Joseph Cassar son mari étant à son feu pris et conduit au château d'Aux âgé de 74 ans et elle ne connaissait personne.
- La fille de Jean Biton dit que son père Jean Biton notable allant au village des Couets il fut pris et mené au château d'Aux en mars.
- La citoyenne veuve de Jean Moreau déclare que son mari a été pris allant à l'île de la liberté par la troupe du château d'Aux et conduit par Beilvert audit château.
- Cécile Corbineau du château déclare que son père Pierre Corbineau fut pris au mois de mars en bêchant sa vigne par la troupe de Beilvert et conduit au château d'Aux.
- La citoyenne veuve Maillard nous a déclaré qu'au mois de mars son mari fut pris étant dans le jardin du citoyen La Manier à tailler les arbres et fut conduit au château d'Aux par Beilvert.
- La citoyenne veuve de Lucas Bachelier a déclaré qu'au mois de mars son mari fut pris par la troupe du château d'Aux et conduit par Beilvert audit château.
- La citoyenne Thérèse veuve d'Antoine Mocquard nous a déclaré que le dernier jour de mars son mari fut pris par la troupe du château d'Aux, le citoyen Lapou à la tête de ladite troupe, ledit Mocquard étant dans la vallée de Bouguenais qui cherché à se sauver et conduit le même jour audit château. La veuve d'Antoine Mocquard ayant été réclamer son mari au château, elle fut mise en prison jusqu'au lendemain.
- La veuve de Pierre Salmon nous a déclaré qu'à la fin de mars que son mari fut pris dans la vallée de Bouguenais en se sauvant, par la troupe du château d'Aux et fut conduit le même jour audit château, le commandant étant le citoyen Lapou.
- La veuve de Pierre Brosseau nous a déclaré qu'au mois de mars que son mari fut pris dans la boutique du maréchal et conduit au château d'Aux par la troupe de Bachelier.
- Jean Guérin a été pris à faire son ouvrage et conduit au Château d'Aux.

- André Brisson a été pris étant à planter des patates.
- La citoyenne veuve de Jacques Fortineau nous a déclaré qu'à la fin de mars que Jacques Fortineau son mari fut pris chez lui par la troupe du Château d'Aux, conduit par Musquar et Beilver et le même jour conduit au Château d'Aux.
- La citoyenne veuve de Pierre Morisseau nous a déclaré qu'à la fin de mars que Pierre Morisseau, son mari, fut pris dans le jardin du citoyen Le Monier à tailler les arbres par la troupe du Château d'Aux conduite par Beilver et le même jour conduit au Château d'Aux.
- La citoyenne veuve de Barthélémy Trémard nous a déclaré que le dernier jour de mars que son mari fut pris en travaillant à sa vigne par la troupe du Château d'Aux et conduit le même jour au Château d'Aux.
- La veuve de Louis Pontchateau dit que son mari étant chez lui tenant un enfant à son cou et Beillever le prit avec quelque autre de la troupe d'Aux et conduit le même jour au Château d'Aux.
- La veuve d'Olivier Gobin déclare qu'à la fin de mars que son mari fut pris en taillant la vigne par la troupe du Château d'Aux et conduit le même jour au Château d'Aux.
- La veuve de Pierre Guillet déclare qu'à la fin de mars que son mari fut pris dans son lit malade par la troupe du Château d'Aux et Beillever était à leur tête.
- La veuve de René Olive déclare qu'à la fin de mars que son mari fut pris chez lui étant à déjeuner par troupe du Château d'Aux, conduit par Beillever au Château d'Aux.
- La veuve de Jean Le Sage déclare qu'à la fin de mars que son mari fut pris à semer des pois par troupe du Château d'Aux conduite par Beillever et mené au Château d'Aux le même jour.
- Jeanne Le Sage, fille de Pierre Le Sage, déclare qu'à la fin du mois de mars, que Pierre Le Sage fut pris dans son jardin à ramer des pois par la troupe du Château d'Aux et conduit par Beillever au Château d'Aux le même jour.
- La veuve Pouvreau déclare qu'à la fin de mars que son mari fut pris à sa porte en se rendant chez luy de son travail par la troupe du Château d'Aux et conduit le même jour.
- La veuve de François Bernard a déclaré que le dernier jour de mars que François Bernard son mari fut pris à son moulin par la troupe du château d'Aux et ne connaît point de chef et conduit le même jour au château d'Aux.
- La veuve de Jean Lesage a déclaré que le dernier jour de mars que Jean Lesage son mari fut pris chez lui par la troupe du château d'Aux et conduit le même jour audit château d'Aux.
- Marguerite Fortuneau a déclaré que Noël Fortuneau son père fut pris en travaillant à son jardin par Beilvert et la troupe et conduit le même jour au château d'Aux.
- La veuve de François Louerand a déclaré que son mari fut pris par la troupe du château d'Aux en soignant sa vigne et conduit le même jour au château d'Aux. Elle a déclaré aussi que Mathurin Loirand son beau-père fut pris le même jour en chauffant le four par la même troupe et conduit audit château.
- La veuve Marie Gauthier déclare que Pierre Gauthier son mari fut pris par la troupe du château d'Aux à la fin de mars en se rendant avec sa femme à Nantes et conduit au château d'Aux et conduit par Beilvert.
- La veuve de Luis Blanchard déclare qu'à la fin de mars que son mari fut pris chez lui par la troupe du château d'Aux et conduit par Beilvert le même jour audit château d'Aux.
- La veuve de Pierre Chiron nous a déclaré que son mari fut pris à la fin de mars par la troupe du château d'Aux à son travail en bêchant sa vigne et conduit audit château le même jour.
- La veuve de Julien Lévêque nous a déclaré qu'à la fin de mars que son mari fut pris en taillant sa vigne par la troupe de Château d'Aux et conduit le même jour au Château d'Aux. Elle ignore qui commandait la troupe.

- La veuve de René Viot nous a déclaré que son mary fut pris le dernier jour de mars par la troupe du Château d'Aux étant à travailler sur ses terres et conduit le même jour par Beillever au Château d'Aux.
- La veuve de André Prou nous a déclaré que son mari fut pris chez lui en venant de son ouvrage par la troupe du château d'Aux et conduit par Beilvert audit château.
- La veuve de Pressan a déclaré que Joseph Pressan fut pris en menant du sarment avec son cheval et conduit au château par Beilvert.
- La veuve d'André Prou nous a déclaré que Guillaume Trouvé son frère fut pris le dernier mars à sa porte par la troupe du château d'Aux et conduit le même jour au château d'Aux par Beilvert.
- La veuve de Tournery Hervé nous a déclaré que son mari fut pris en faisant viré le moulin par la troupe du château d'Aux et conduit le même jour audit château.
- La veuve de Guillaume Hégron nous a déclaré que son mari fut pris étant à son travail par la troupe du château d'Aux et conduit par Beilvert audit château.
- La citoyenne Marguerite Houssaye nous a déclaré que Simon Houssaye son père fut pris à son travail par la même troupe conduite par Beilvert au château d'Aux.
- La veuve Sorin Masson nous a déclaré que son mari fut pris chez le citoyen Robineau en travaillant au jardin et conduit le même jour par Beilvert au château d'Aux.
- La veuve de Julien Hégron nous a déclaré que son mari fut pris le dernier de mars par la troupe du château d'Aux et conduit audit château.
- Périne Hégron déclare que Simon Hégron son père fut pris chez luy en sortant de son lit et conduit au château d'Aux le même jour.
- Le citoyen Mathruin Le Roy nous a déclaré qu'à la fin de mars, que Pierre Le Roy, son père, fut pris en gardant les bestiaux dans une pièce à luy par Guilbaudeau et conduit au Château d'Aux. Il a déclaré aussi que Jacques Le Roy, son frère, fut pris chez luy en déjeunant par la troupe du Château d'Aux et conduit le même jour au dit château.
- [page n°102 identique à la page n°100, page n°103 identique à la page n°101] La veuve Jean Viaud dit que son mari a été pris par la troupe de Beilvert à ramasser des boutons de ziare (???) pour faire des remèdes au citoyen Louvrier apothicaire à Nantes.
- La veuve Laurent Hégron dit que son mari a été pris à tailler et a été fusillé de suite par les troupes de Beilvert et quatre autres qui étaient à tailler qui ont été aussi fusillés avec lui.
- La citoyenne Jeanne Mocquard a déclaré que son mari fut pris à la fin de mars chez lui par les volontaires du château d'Aux et conduit audit château le même jour.
- La veuve René Guérin nous a déclaré que Jacques Guérin son mari fut pris par la troupe du château d'Aux à tailler les vignes et conduit le même jour audit château.
- Jeanne Clergeau nous a déclaré qu'à la fin de mars Louis Clergeau a été pris par la troupe et conduit au château d'Aux.
- Jean Bessac nous a déclaré qu'à la fin de mars que Pierre Bessac son père fut pris chez lui par les volontaires du château d'Aux et mené au bourg de Bouguenais pour prendre le certificat de la municipalité et fut conduit au château d'Aux.
- La citoyenne Françoise Bertrand nous a déclaré que le dernier jour de mars que Jean Bertrand son fils fut pris chez lui en venant de son travail par la troupe du château d'Aux.
- La citoyenne Françoise Lucas veuve de Vinet, masson a déclaré qu'à la fin de mars que son mari fut pris dans son jardin par la troupe du château d'Aux.
- La citoyenne Françoise veuve de Charles Bertrand nous a déclaré que son mari fut pris dans son jardin ayant un enfant sur les bras par la troupe du château d'Aux et conduit le même jour audit château.
- La veuve de Jean Guérin nous a déclaré que son mari fut pris allant à déjeuner par la troupe du château d'Aux et conduit le même jour audit château et elle nous a dit que Pierre Guérin

son beau-père fut pris à son métier de tisserand par ladite troupe et conduit le même jour audit château.

- La veuve de Jean Bresson nous a déclaré que son mari fut pris en travaillant à son métier de tisserand dans le mois de mars par la troupe du château d'Aux et conduit audit château.
- La citoyenne Magdeleine veuve Ordronneau nous a déclaré qu'au mois de mars Guillaume Ordronneau fut pris chez lui par la troupe du château d'Aux et conduit le même jour audit château.
- La citoyenne veuve de Mathurin Touzé nous a déclaré qu'au mois de mars fut pris par la troupe du château d'Aux à son poste et l'attachèrent avec son frère Pierre Mocquard qui fut pris chez lui dans son lit malade et conduit le même jour au château d'Aux.
- La veuve de Jean Bonnaud nous a déclaré qu'à la fin de mars son mari fut pris à parer son grain par la troupe du château d'Aux et conduit audit château.
- La veuve de Mathurin Coupeau nous a déclaré qu'à la fin de mars son mari fut pris par la troupe du château d'Aux étant à déragouler la vigne et conduit audit château ; elle nous a aussi déclaré que le même jour Pierre Sorin et son fils furent pris à leur travail en liant du sarment et furent conduit audit château.
- La veuve de Pierre Léauté nous a déclaré que son mari fut pris en travaillant à son jardin par la même troupe et conduit audit château.
- La veuve Tartron nous a déclaré que Pierre Tartron son fils fut pris dans son jardin à semer des patates par la troupe et conduit audit château.
- La veuve Duteil nous a déclaré que le dernier jour de mars que Jean Duteil son mari fut pris dans son jardin à travailler par la troupe du château d'Aux et conduit le même jour audit château.
- La veuve de Touzé déclare que le nommé Vaudry fut pris à la fin de mars étant à déjeuner par la troupe du château d'Aux et conduit le même jour audit château.

Les déclarants ci-dessus et autre part ont dit ne savoir signer.

Nous maire et officiers municipaux de la commune de Bouguenais certifions que les déclarations ci-dessus ont été faites par les dénommés ci-dessus à notre municipalité, aux Couëts à la maison commune le 22 frimaire l'an trois de la République³⁷ une et indivisible.

Signé Guiho Kerlégand maire, J.B Maynard ???, S. Doucet municipal, Jean ??? municipal, Julien Ordronneau notable, Jean Baptiste Delormeau notable.

